

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **143 (1998)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

Août 1998

	Pages
Editorial	
Les cinquante ans de l'UEO	3
Dossier «Europe»	
La sécurité européenne après l'an 2000	6
Situation politico-militaire	
Demain, les missiles	11
Réduction des armes nucléaires en Europe	16
Aviation	
There I was...	18
Armées étrangères	
Le groupe d'intervention de la police vénézuélienne	22
Politique de sécurité	
La Suisse: neutralité autonome mais active	26
Conduite	
La conduite participative par objectif	31
Renseignement	
Yeux et oreilles du renseignement	35
Histoire	
1799-1999: commémorations Suvorov	37
Musées	
Trois ouvrages fortifiés suisses devenus musées	39
Nouvelles brèves	43
Revue des idées	47
RMS-Défense Vaud	I-IV
RMS-SVOR-Valais	V-VI

Les cinquante ans de l'UEO (1948-1998)

Depuis sa création, le 17 mars 1948, l'Union de l'Europe occidentale n'a cessé de se développer. Avec un total de 28 membres, cette organisation de défense comprend aujourd'hui des membres au sens propre (aussi appelés «membres de plein droit»), des «associés», des «observateurs» et des «associés partenaires».

Actuellement, l'UEO compte 10 Etats membres, dont 5 ont signé le traité de Bruxelles en 1948 (Belgique, France, Grande-Bretagne, Luxembourg et Pays-Bas). Le traité de Bruxelles modifié a permis d'accueillir de nouveaux membres, soit l'Italie et l'Allemagne en 1954, l'Espagne et le Portugal en 1990.

En décembre 1991, dans une déclaration annexée au traité de Maastricht, les Etats membres de l'UEO proposent aux Etats membres de l'Union européenne d'adhérer à l'Union de l'Europe occidentale ou d'en devenir «observateurs». Cette invitation exceptionnelle s'adresse également aux membres européens de l'OTAN. Pour participer pleinement aux activités de l'UEO, ceux-ci peuvent devenir «membres associés». Seule la Grèce répond favorablement en 1995; le Danemark et l'Irlande optent pour le statut d'observateur. En janvier 1995, l'Union européenne intègre l'Autriche, la Finlande et la Suède, qui demandent également le statut d'observateur. Le 6 mars 1995, l'Islande, la Norvège et la Turquie, trois Etats appartenant à l'OTAN, deviennent «membres associés».

Le statut d'«associé partenaire», défini en 1994 par le Conseil de l'UEO, concerne 9 Etats d'Europe centrale (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Tchéquie). Le 26 juin 1996, la Slovénie devient le dixième «associé partenaire» de l'UEO.

Les «observateurs» ont la possibilité d'assister aux réunions du Conseil de l'UEO et d'être invités aux réunions des groupes de travail. Leur statut ne cesse d'évoluer, vu la volonté de les associer plus étroitement aux activités de l'organisation. Ainsi, l'Autriche, la Finlande et la Suède ont fourni des hommes au détachement de police de l'UEO à Mostar; le Danemark, la Finlande et la Suède étaient présents en 1997 dans l'Elément multinational de police envoyé en Albanie. La participation de tous les «observateurs» aux travaux du groupe «Armement» de l'UEO a été approuvée lors de la réunion ministérielle d'Erfurt, le 18 novembre 1997.

Les «membres associés», donc membres européens de l'OTAN, ont plus de droits, mais également plus d'obliga-